

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Administration fédérale des finances
Section Péréquation financière
Bundesgasse 3
3003 Berne

Berne, le 15 avril 2015

Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période 2012 à 2015. Consultation.

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs

Nous vous remercions de nous donner la possibilité d'exprimer notre avis sur ce sujet et c'est bien volontiers que nous vous le faisons parvenir. Nous utilisons le questionnaire prévu pour répondre à cette consultation, joint en annexe.

Nous présentons néanmoins aussi ci-dessous sous point 1. une brève réflexion sur la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises étant donné qu'elle aura des répercussions importantes sur la péréquation financière. Nous résumons aussi sous point 2. Les réponses qui nous paraissent être les plus importantes par rapport aux questions soulevées dans le questionnaire.

1. Coordination avec la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises. Nécessité d'un taux minimal d'imposition des entreprises

Il faut harmoniser et coordonner la péréquation financière avec la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises car la suppression des régimes fiscaux privilégiés aura d'importantes conséquences sur la péréquation financière. La question qui se pose n'est pas seulement technique avec le remplacement du facteur de pondération beta dans le potentiel des ressources pour les sociétés jouissant d'un statut fiscal privilégié des bénéfices déterminants des personnes morales par un autre facteur de pondération afin de ne pas détériorer la situation des cantons contributeurs

Elle est aussi politique avec le degré de solidarité confédérale souhaitable suite à l'abolition des régimes spéciaux. Pour Travail.Suisse, il est fondamental que l'on trouve une solution qui n'accentue pas encore davantage la concurrence fiscale et qui ne conduise pas à des pertes fiscales. Les modifications qui seront apportées à la péréquation fiscale doivent s'en tenir à ces deux objectifs fondamentaux. Pour ce faire, Travail.Suisse recommandera l'introduction d'un taux minimal d'imposition des entreprises, seul moyen à ses yeux pour pouvoir réaliser ces deux objectifs.

2. Réponses les plus importantes tirées du questionnaire

Parmi les différentes questions posées dans le questionnaire, voici les réponses que nous jugeons les plus importantes avec une très courte justification.

- Il ne faut pas adapter la dotation minimale au cours de la deuxième période quadriennale. En effet, la reprise économique est plus forte que prévu et les disparités pourraient à nouveau s'accroître. En outre, le lien inévitable avec la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises plaide pour le maintien de la dotation actuelle.
- Nous nous opposons à une limite de charge pour les cantons à fort potentiel de ressources car cela remettrait en cause les principes mêmes sur lesquels sont bâtis la RPT.
- La question de savoir s'il faut réduire les versements compensatoires aux cantons à faible potentiel de ressources qui présentent une exploitation fiscale inférieure à la moyenne des cantons à fort potentiel de ressources ne doit plus être taboue. Il n'est en tout cas pas acceptable que la péréquation financière soit détournée de son but pour renforcer la concurrence fiscale entre cantons.
- Les dotations destinées à la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et socio-démographiques doivent être modifiées. Une répartition 50% / 50% n'est plus justifiable. La dotation pour les charges socio-démographiques doit être clairement augmentée.

En vous remerciant de réserver un accueil favorable à notre prise de position, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Martin Flügel



Président

Denis Torche



Secrétaire central

Annexe : questionnaire joint